

# Municipalité Notre-Dame-des-Bois

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 21 septembre 2020, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, 35 route de l'Église, sous la présidence de Monsieur Yvan Goyette, Maire.

## Sont présents :

District # 1 Madame Micheline Robert  
District # 2 Monsieur Gérard Doyon  
District # 3 Madame Rita Fortier  
District # 4 Monsieur Claude Granger  
District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin  
District # 6 Vacant

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire trésorier.

## 1 Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### **2020-09-205      Présentation et adoption de l'ordre du jour**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par, Madame Micheline Robert,  
Appuyé et résolu unanimement;

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

## 3 Citoyens et organismes locaux

### **2020-09-206      Demande d'une lettre d'appui pour l'agrandissement d'une gravière à Chartierville**

---

ATTENDU QUE le conseil souhaite appuyer la demande de l'entreprise Service Forestier Stéphane Blais car cette gravière répond à nos besoins.

Il est proposé par, Monsieur Claude Granger,  
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité appuie la demande de l'entreprise Service Forestier Stéphane Blais auprès de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole) pour l'agrandissement d'une gravière à Chartierville

Adoptée

**2020-09-207**

**Ouverture du bureau aux citoyens**

---

ATTENDU QU'il est désormais possible de recevoir les citoyens au bureau municipal.

Il est proposé par, Monsieur Gérard Doyon,  
Appuyé et résolu unanimement;

Que les citoyens soient à nouveau autorisés à se présenter au bureau municipal les lundi, mercredi, jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00, dans la mesure où ils respectent les consignes de la sécurité publique.

Adoptée

**2020-09-207**

**Demande d'appui de M. Fernand Prévost à la CPTAQ**

---

ATTENDU QUE le terrain de Monsieur Fernand Prévost sur le 2 rang est de fait enclavé suite à une modification du tracé du chemin.

ATTENDU QUE suite aux travaux de la réforme cadastrale, le lot 4 767 623 est devenu enclavé.

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Prévost consiste à permettre l'aliénation, la vente et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 865 197 de Monsieur Réjean Marchand.

Il est proposé par, Madame Micheline Robert,  
Appuyé et résolu unanimement;

Que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois recommande à la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter la demande présentée par Monsieur Fernand Prévost.

Adoptée

**2020-09-208**

**Demande de Dérogation mineure de M. Bernier.**

---

ATTENDU QUE suite à la résolution 2020-09-200 Monsieur Bernier propose de signer une lettre dégageant la municipalité de toute responsabilité pour les dommages qui seraient fait à son garage par les équipes de déneigement ou de voirie.

ATTENDU QUE cette lettre n'engagera pas légalement le prochain acquéreur du garage.

ATTENDU QUE cette dérogation créerait un fâcheux précédent.

Il est proposé par, Madame Micheline Robert,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité refuse la demande de dérogation mineure de M. Bernier.

**2020-09-209**

**Nominations au comité consultatif en urbanisme**

---

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement a besoin de nouveaux membres.

Il est proposé par, Monsieur Alfred jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

(suite de la résolution # 2020-09-209)

QUE la municipalité accepte les candidatures de Madame Julie Demers et de Monsieur Marc Bédard pour le comité consultatif en urbanisme.

#### **2020-09-210          Déneigement jusqu'au au 60 Lisa-Bosquet**

---

ATTENDU QUE cette portion du chemin Lisa-Bosquet n'est pas conforme aux normes pour assurer le déneigement.

Il est proposé par, Monsieur Claude Granger,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité n'assure pas le déneigement de cette portion de chemin pour l'hiver 2020-21.

### **4 Affaires nouvelles**

#### **2020-09-211          Annulation de la résolution 2020-08-186 Construction de la dalle de béton au dépôt municipal**

---

ATTENDU QUE la résolution 2020-08-186 n'a plus sa raison d'être en raison du fait que la direction du Domaine des Appalaches s'est engagé à exécuté les travaux de construction de la dalle de béton du dépôt municipal.

Il est proposé par, Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la résolution 2020-08-186 soit supprimé.

#### **2020-09-212          Offre de service de la firme NIXO pour l'estimation des couts pour des travaux qui seront exécutés dans le cadre de la TECQ**

---

ATTENDU QUE la firme NIXO nous offre de bons services.

ATTENDU QUE nous avons besoin de leurs services afin de répondre aux exigences de la TECQ pour la réfection des chemins suivants : 2<sup>e</sup> rang, la route du parc, Chesham, des trottoirs et des virées.

Il est proposé par, Monsieur Alfred jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE l'offre de service no ODS20056 au cout estimé de 12 600 \$ soit accepté.

Adopté

#### **2020-09-213          Renouvellement Focus**

---

ATTENDU QUE les systèmes de suivi GPS sont fort utiles pour gérer l'utilisation de notre camion.

Il est proposé par, Monsieur Alfred jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

**(copie de la résolution # 2020-09-213)**

QUE la municipalité conclue une entente avec la firme Focus pour maintenir le système de suivi de notre camion au cout de 140 \$.

Adopté

**2020-09-214            Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes – nomination d'un représentant de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, une Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles situés sur son territoire de la Municipalité, et ce, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

Il est proposé par, Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE le Maire, Monsieur Yvan Goyette, soit mandaté par le conseil municipal pour représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'il soit autorisée à protéger la créance de la municipalité et à faire adjuger l'immeuble au nom de la municipalité s'il n'est pas vendu.

QU'en l'absence du Maire, que le directeur général et secrétaire-trésorier, Michel Marceau, soit autorisé à représenter la municipalité et à signer tous les documents requis.

## **5 Période des questions**

### **5 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.  
Il est 20h33.

---

Président et Maire  
Yvan Goyette

---

Secrétaire d'assemblée, directeur général  
et secrétaire-trésorier Michel Marceau